

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 août 2015

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.  
Mme MARQUAND Catherine a donné procuration à M. LEONARD Vincent.

=====  
La séance débute à 20 heures 00. Le compte rendu de la réunion du 23 juillet 2015 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Geneviève GRASSWILL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

**117-2015 Subvention aux associations** : Le maire présente au conseil municipal les frais de diverses plantations mises en œuvre à plusieurs endroits du village. Le montant correspondant est de 80 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, verse une subvention de **80,00 €** à l'association Loisirs & Amitiés pour le remboursement des frais engagés. M. Claude GANGLOFF ne participe pas au vote.

**118-2015 Défense des intérêts de la commune - Tribunal administratif de STRASBOURG**: Le maire informe le conseil municipal de la requête formulée par M. Pierre BROUDER auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG pour demander l'annulation de la délibération n° 057 / 2015 DPU du 10 avril 2015, ensemble la décision du 27 mai 2015 par laquelle le maire de SAINT-JEAN ROHRBACH a rejeté le recours gracieux formé le 05 mai contre la délibération.

Le maire précise son intervention auprès de la CIADE, l'assureur de la commune pour la prise en compte des frais d'avocats selon le contrat d'assurance existant.

Il propose de confier la défense de la commune au cabinet d'avocats M & R Avocats sis 29, avenue des Vosges 67000 STRASBOURG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, autorise le maire à ester en Justice pour défendre les intérêts de la commune et retient le cabinet d'avocats M & R Avocats 29, avenue des Vosges à 67000 STRASBOURG pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

**119-2015 Demande de Monsieur le Sous Préfet de SARREGUEMINES relative à la délibération n° 072/2015** : Le maire rappelle la délibération n° 072-2015 du 22 mai 2015 relative à la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol. Il fait lecture de la correspondance de Monsieur le Sous Préfet de SARREGUEMINES en date du 10 juillet 2015 demandant le retrait de la dite délibération.

Le maire informe des clauses de la nouvelle convention à établir avec la CASC dont les modalités ont été redéfinies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le retrait de la délibération n° 072 / 2015 du 22 mai 2015.

**120-2015 Convention CASC - commune pour la mise à disposition d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol** : Le maire rappelle la délibération du 22 mai 2015 et précise les tenants et les aboutissants dans ce dossier. Il présente au conseil municipal les clauses de la nouvelle convention à établir entre la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et la commune de Saint-Jean Rohrbach pour la mise à disposition d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol dont une copie est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des conseillers présents :

- décide de confier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol à la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences dans le cadre d'un service mutualisé,
- autorise le maire à signer la convention avec le président de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, définissant les modalités et responsabilités de ce service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol.

**121-2015 Tarif de location de salle A.J.L.C** : Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 22 mai 2015. Il précise les bilans et frais globaux de la salle A.J.L.C pour les années 2013 et 2014 qui servent de base de calculs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, définit les tarifs de location de la salle A.J.L.C dans le cadre de force majeure reconnue par le conseil municipal à :

- **72 €** durant la période annuelle sans chauffage
- **130 €** durant la période annuelle avec chauffage.

Ces tarifs sont valables pour une location d'une journée et hors frais de nettoyage.

**122-2015 Contrat Fusion orchestra pour les vœux de la municipalité 2016** : Le Maire présente au conseil municipal les termes du contrat à signer avec l'orchestre Fusion Orchestra pour l'animation des Vœux de la municipalité en date du 16 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les modalités de ce contrat pour un cachet de 780 € T.T.C. Les charges afférentes seront prises en compte par la collectivité. Le montant total des dépenses est de **1.259,13 €** T.T.C. Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

**123-2015 Demande d'un particulier** : Le maire présente au conseil municipal la demande d'un administré relative à la mise à disposition d'une carte de pêche annuelle gratuite pour les bénévoles qui œuvrent pour la mise en valeur de l'étang communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, donne un avis favorable à demande et charge le maire de sa mise en œuvre pour l'année 2016.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Spectacle du cirque VENISSIA pour le mardi 06 octobre 2015. Autorisation sera donnée.
- Retour de jumelage SOTZWEILER - Participation de conseillers municipaux.
- Invitation de Sotzweiler pour le 15 août 2015. Participation des conseillers municipaux.
- Accord de l'Education Nationale pour le dossier de subvention du plan numérique aux écoles à hauteur de 18.000 €.
- Distribution de sacs multiflux par le SYDEME le mardi 13 octobre 2015 de 14h 30 à 19h à la salle A.J.L.C.
- Réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire pour les préenseignes à compter du 13 juillet 2015.
- Passage du Jury maisons fleuries le 13 août 2015 et prises des photos du 18 au 19 août 2015.
- Arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de la Moselle.
- Demande d'un particulier pour l'utilisation d'une parcelle communale sur le ban de Remering les Puttelange avec droit de reconnaissance de 7,62 € à payer en 2016.
- Rassemblement évangéliques des gens du voyage sur l'ancienne base aérienne de Grostenquin. Organisation mise en œuvre.
- Suites à donner à l'échéance du contrat CUI de Mme Bernadette HILPERT.
- Prochaine réunion du conseil municipal sous 15 jours.
- M. Philippe DRUI évoque la problématique des foyers lumineux hors service. Une intervention d'EPESSEM, prestataire de service pour l'éclairage public, a été réalisée le 12 août sur l'ensemble des foyers lumineux H.S du village.

■ M. Nicolas SAUVEGET évoque certains endroits « sombres » de la Grand Rue. Le maire précise que les foyers lumineux sont installés sur les supports EDF (un poteau sur 2) hormis les endroits sensibles (carrefour, ..). Des dizaines de foyers lumineux ont été rajoutés durant les derniers 20 années. Des demandes d'installation de foyers supplémentaires sont encore en cours et seront vues avec la commission hygiène et sécurité. La tendance est cependant à la réduction de la consommation électrique pour l'éclairage public pour se mettre en conformité avec le Grenelle de l'Environnement. Certaines communes n'éclairent plus toute la nuit, voire réduisent le nombre de foyers etc.

■ M. Nicolas SAUVEGET évoque également la présence de chiens dans une propriété longeant dans le petit chemin à côté de l'ancien presbytère. Une visite sur place sera faite par le maire en la présence du propriétaire des chiens pour améliorer la situation actuelle.

La séance est levée à 21 heures 30.

Publié le 17 août 2015.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine		M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	